



République Française
Département MAYENNE
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/12/2021

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	ont pris part au vote
10	8	9	

L'an deux mil vingt et un, vingt-et-un décembre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le seize décembre deux mil vingt et un.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le seize décembre deux mil vingt et un.

Étaient présents : Mme BOISHUS Justine, M. CHADELAUD Gaétan, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M. PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

Était excusée : Mme COUILLARD Nancy

M. CHADELAUD Gaétan est porteur d'un pouvoir de Mme COUILLARD Nancy

Était absent : M. CHARRON Martial

A été nommé secrétaire : Mme DREUX Sonia

• **Délibération 2021-44 : Tarifs 2022 cimetièrè**

Madame GIRET présente la proposition des nouveaux tarifs concernant le cimetière. Comme chaque année, une augmentation de 2% est proposée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide les tarifs suivants pour l'année 2022 :

Concession Cimetière	n-1	Tarif 2022 1m ²	n-1	Tarif 2022 2m ²	n-1	2022 Cavernes
Temporaire 15 ans	13.40€	13.70€	26.80€	27.35€	568.50€	580€
Trentenaire	26.80€	27.35€	53.65€	54.70€	592.60€	604.45€
Cinquantenaire	42.60€	43.45€	85.20€	86.90€	608.75€	620.90€

Pour extrait certifié conforme
Le 22/12/2021
Le Maire
Gaétan CHADELAUD

